



La Tremblade, le 12 avril 1995

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41
Fax 46.36.18.47
Télex 632 160 F

Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales
Centre Administratif

17021 LA ROCHELLE

N/REF : 015/DEL/LT/DM

Objet : Epandage de boues sur terrains agricoles.

Comme suite à votre demande réf. AV/MCG du 11 avril 1995 concernant l'épandage de boues de station d'épuration sur terrains agricoles dont certains sont situés à l'intérieur du périmètre de protection ostréicole de Seudre, et au vu des caractéristiques physicochimiques des boues, nous émettons un avis favorable à cette opération à titre tout à fait exceptionnel, et du fait du caractère d'urgence qu'elle présente.

Toutefois, les prochaines opérations sont à prévoir obligatoirement en dehors de ce périmètre, comme cela s'est toujours fait. Cela n'enlève rien au fait que toute source de pollution (notamment agricole) constatée dans la dite zone devra être réduite en collaboration avec l'Administration des Affaires Maritimes. Il est souhaitable comme vous en exprimez l'idée de faire rapidement une visite de terrain conjointe pour en recenser les cas.

Le Responsable du Laboratoire
Environnement Littoral
D. MASSON

Copies : Chrono
Affaires Maritimes (Quartier de Marennes)
IFREMER La Rochelle
IFREMER Brest